

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

La descente aux enfers

P.4

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige, ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

Le verdict du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat ce matin :



Kpatcha Gnassingbé nie les faits mais demande pardon

- Lire les trois communiqués de prise de pouvoir et les aveux de Kpatcha Gnassingbé et du commandant Atti devant le juge d'instruction

Fin de la première phase des dépositions à Lomé P.4&7

Des révélations sur les drames de la primature, de la lagune de Bè et la décapitation du Brigadier Addi Kpatcha à Kévè



M. Claudio Kunakey, président du CERECUL au sujet de la troisième édition de "Territoire de Création":

« Aux autorités, nous demandons de mettre la main à la poche et de soutenir l'évènement »

P.2

Après l'expertise des laboratoires,

L'ATC rassure les consommateurs: Le riz de la société Elysée Cotrane ne présente aucun danger

P.5

Après l'expertise des laboratoires, L'ATC rassure les consommateurs : Le riz de la société Elysée Cotrane ne présente aucun danger

Les résultats des analyses de la qualité du riz importé et commercialisé par la société Elysée Cotrane étaient au centre d'une conférence de presse tenue par l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) hier à son siège à Lomé. Ce riz taxé de hautement toxique par certaines personnes avait été débarqué le 08 août dernier au Port Autonome de Lomé (PAL).

Malgré les assurances données par la Société importatrice et le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur privé pour rassurer les consommateurs sur la bonne qualité du produit, une polémique s'en était suivie à travers les médias, jetant le doute dans l'esprit des populations. L'ATC avait de son côté adressé, le 22 août dernier, une requête à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) afin de coordonner une expertise indépendante pour fixer l'opinion publique sur la qualité de ce riz. Cette expertise a été réalisée par les institutions suivantes : l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques Alimentaires (ESTBA), l'Institut National d'Hygiène (INH), l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA).

Le samedi 09 septembre dernier, après plusieurs jours de travail, les laboratoires chargés de cette expertise ont rendu leur rapport à la CNDH. Selon les résultats de cette expertise effectuée sur huit (8) prélèvements composites du riz dans 2 magasins de la zone portuaire (Magasin C et Magasin EMATO), le riz incriminé a été traité par fumigation à l'aide de phosphore d'alumi-



Des responsables de l'ATC

nium (Fumitoxin), un produit utilisé dans la lutte contre les ravageurs des produits alimentaires et autorisé de par le monde.

Partant de ces résultats qui émanent de données scientifiques vérifiables, les directeurs de l'ESTBA et de l'ITRA ont tous affirmé que le riz incriminé est de qualité satisfaisante et qu'aucun des 8 échantillons prélevés ne présente de trace d'aluminium supérieur à la norme. En dehors des analyses physicochimiques sur l'ensemble des échantillons prélevés, les analyses bactériologiques ont révélé que le riz ne contient ni de moisissures, ni de levure, ni de germes pathogènes. Eu égard à ces résultats, l'ATC rassure les consommateurs et la population que le riz analysé ne présente aucun danger pour la consommation.

Selon le secrétaire général de l'ATC, M. Aladjou Agouta, les laboratoires chargés de l'expertise sont accompagnés par le programme qualité de l'UEMOA et n'ont pas droit à l'erreur, et ne peuvent se lais-

ser corrompre pour donner de faux résultats.

Profitant de l'occasion, l'Association Togolaise des Consommateurs s'est dite très préoccupée par les manquements graves constatés à ce jour dans le système de contrôle des produits alimentaires et autres articles de consommation courante au Togo. A cet effet, elle demande expressément la mise en place d'un cadre technique interministériel du dispositif national de contrôle conformément aux directives de la lettre N° 0273-2005/PR du 23 novembre 2005 du Chef de l'Etat invitant les départements ministériels en charge du commerce, de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, de la santé, de la sécurité, des douanes, de la communication, les opérateurs économiques et les organisations de consommateurs à améliorer le dispositif de contrôle sur le plan national et dans les 5 régions économiques du Togo.

Carole AGHEY

INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

RESULTATS DE L'EXPERTISE D'ANALYSE DU RIZ SUPPOSE HAUTEMENT TOXIQUE APPARTENANT A L'ENTREPRISE ELYSEE COTRANE

Le 30 août 2011, à la demande de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), a, à travers son laboratoire d'analyse, effectué huit (08) prélèvements composites de riz dans (02) deux magasins de la zone portuaire (Magasin C et Magasin EMATO).

Le riz incriminé a été traité par fumigation à l'aide de **phosphore d'aluminium** (Fumitoxin).

Le phosphore d'aluminium est un produit de lutte contre les ravageurs des produits alimentaires autorisé de par le monde.

Son mode d'action est basé sur le dégazage progressif du phosphore d'aluminium sous forme de phosphore d'hydrogène qui est la matière active.

La désagrégation des comprimés de Fumitoxin laisse une cendre composée principalement d'aluminium élément (Al).

Les échantillons composites ont été broyés, homogénéisés et traités suivant la **Norme NF EN 14082 « Produits alimentaires - dosage des éléments traces »** afin de quantifier l'aluminium.

Les résultats obtenus présentés dans le tableau annexé au présent rapport montrent qu'aucun des huit échantillons ne présente de traces d'aluminium supérieures à la norme de 8,5 mg/j et par personne fixée par JECFA*.

Eu égard aux résultats sus présentés, le riz analysé ne présente pas de danger pour la consommation.

Le Directeur Général
Dr Comlan Atsu AGBOBLI

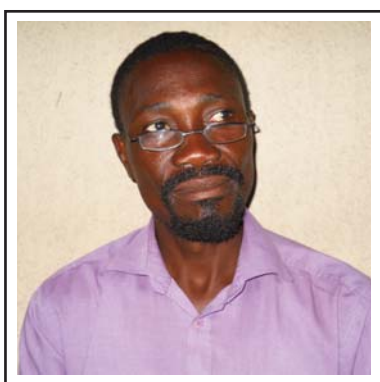
* JECFA : Joint FAO/WHO Experts Committee Foods Additives / Comité mixte FAO/OMS d'Experts des Additifs Alimentaires

DIRECTION GENERALE BP : 1163 LOME Tél : (228) 225 21 48 / 225 30 96 Tél / Fax : (228) 225 15 59 Email : imai@iatg.tg	CRA-L BP : 2318 LOME Tél : (228) 225 00 43 Tél / Fax : (228) 225 15 59	CRA-F BP : 90 KPALIME Tél / Fax : (228) 441 00 60	CRA-SH BP : 01 & 02 ANIE Tél / Fax : (228) 226 94 05 Tél : (228) 444 30 00 Fax : (228) 444 30 02	CRA-SS BP : 129 KARA Tél : (228) 660 60 13 Fax : (228) 660 60 44
---	--	--	---	--

M. Claudio Kunakey, président du CERECUL au sujet de la troisième édition de "Territoire de Création":

« Aux autorités nous demandons de mettre la main à la poche et de soutenir l'évènement »

Président du Cercle de Réflexion Culturel (CERECUL) groupe de Lomé, association initiatrice de la rencontre internationale d'art plastique « Territoire de Création », Claudio Kunakey se prononce sur les préparatifs de la troisième édition fait une analyse de la précédente édition.



Vous êtes le responsable de l'association qui organise « Territoire de Création ». Dites nous ce qui vous a motivé à instaurer des prix cette année ?

Etant artiste, nous devons toujours créer, changer, modifier et évoluer pour inciter les artistes à travailler davantage et nos sponsors et partenaires à mettre la main à ce qui est culturel.

Vous vous préparez activement à lancer la troisième édition. Qu'est-ce qui n'a pas marché lors de l'édition précédente ?

Comme on a l'habitude de le dire, « l'argent est le nerf de la guerre ». Faute de moyens financiers conséquents, nous n'avons pas pu rentrer dans le vif des choses. On a attendu certains artistes qui n'ont pas répondu présents. Ça nous a un peu perturbés dans notre program-

me. A part cela, tout s'est bien passé.

Qu'est-ce qui explique ces absences ?

Franchement, certains artistes ont évoqué le manque de moyens. Ils nous ont demandé d'assurer leur déplacement avant qu'ils n'arrivent. Or que dans notre cahier de charge, nous leur avons signifié que chaque artiste doit se déplacer par ses propres moyens et qu'arrivé à Lomé, notre association prendra tout le monde en charge. Au début, certains ont confirmé leur participation mais par la suite, ils nous ont dit que si nous ne payons pas leur voyage, ils ne vont pas venir. Voilà que nous n'avons pas eu de moyens et ils ne sont pas arrivés.

Que comptez-vous alors faire pour que cette troisième édition connaisse un succès ?

On a essayé de rassurer les gens à l'avance de se déplacer eux-mêmes et nous les prendrons en charge une fois à Lomé. En plus, nous avons plus associé l'Institut Goethe qu'auparavant. Il sera de pleins pieds dans l'évènement avec nous. Avec les innovations, les artistes seront satisfaits à Lomé.

Un mot à l'endroit des artistes, des autorités et des partenaires ?

Nous demandons aux artistes de venir s'inscrire en allant déposer leurs dossiers à l'endroit indiqué. Aux autorités, nous demandons de mettre la main à la poche et de nous soutenir. Aux partenaires et sponsors, de nous aider, car cet évènement culturel est très important. C'est un évènement qui honore notre pays. Nous, nous voulons que quand on parle de « territoire de création », on voie le Togo, comme le CIAO pour le Burkina Faso. C'est pourquoi nous sollicitons l'appui de nos autorités pour que cela soit une réalité.

Propos recueillis par Pierre Agbanda

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

OPS SECURITE

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Le verdict du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat ce matin :

Kpatcha Gnassingbé nie les faits mais demande pardon

-Lire les trois communiqués de prise de pouvoir et les aveux de Kpatcha Gnassingbé et du commandant Atti devant le juge d'instruction

Quiconque demande pardon à celui qu'il a offensé devrait au préalable reconnaître ses fautes. Ce qui n'est pas le cas dans le procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat qui a tenu en haleine les Togolais soucieux de découvrir la vérité sur ce putsch manqué orchestré par Kpatcha Gnassingbé et ses complices dans le but de renverser les institutions de la République. Pendant près d'une semaine de débat et de déballage, les Togolais ont écouté des révélations qui ne laissent plus de doute, même dans les esprits dubitatifs. Ceux qui au début ne croyaient pas à la véracité de cette affaire, pensaient à un acharnement du président de la République contre son « saint » demi-frère, l'ancien ministre de la Défense et des anciens combattants, Kpatcha Gnassingbé. Aujourd'hui, plus aucun doute ne subsiste, les déballages faits par les prévenus et les témoins montrent à suffisance l'évidence d'un complot visant à déstabiliser les institutions démocratiquement établies. Mais le hic dans ce procès, c'est la volonté affichée du cerveau du coup d'Etat de dissimuler la vérité. Le plus curieux, c'est que l'homme ne semble pas reconnaître les faits mais demande pardon. « Si vous me condamnez, vous condamnez un innocent. Que Dieu touche le cœur de mon frère, il faut une réconciliation », a-t-il plaidé. En clair, le prévenu Kpatcha Gnassingbé se présente en victime innocente et demande la clémence de son frère, le président de la République. Comment peut-on demander pardon à quelqu'un qu'on n'a pas offensé ?

La stratégie de Kpatcha consiste donc à nier les faits malgré les preuves qui sautent aux yeux eu égard aux déclarations de ses coaccusés. D'abord la lettre de fidélité retrouvée chez le commandant Atti qui, selon le plan des putschistes, était chargé de diriger la transition avant de remettre le pouvoir à Kpatcha Gnassingbé. Ce document manuscrit a été reconnu par les deux prévenus, en l'occurrence Kpatcha Gnassingbé et le commandant Atti mais tous continuent toujours de nier les faits. L'on se demande alors de quelle transition s'agissait-il si ce n'était après avoir renversé les institutions en place. Ensuite la clé USB que Kpatcha lui-même a remise à son frère le colonel Rock Gnassingbé et sur laquelle on retrouve les déclarations de prise de pouvoir du commandant Atti, président du Comité National de Salut et de Réconciliation (CNSR) et celle de Kpatcha Gnassingbé. Si Kpatcha reconnaît la clé, il dit que c'est le général Tidjani Assani qui la lui a remise. Faux, rétorque le général, « Je n'ai jamais remis une quelconque clé à Kpatcha Gnassingbé ». Et pourtant ce général qui nie tout depuis son interpellation jusqu'au jugement, est l'homme qui a conçu le plan d'attaque de l'opération « Ceinture guerisseur ».

Kpatcha a-t-il été piégé par Bawa Zag ?

Le prévenu Kpatcha



Kpatcha Gnassingbé

Gnassingbé clame haut et fort que c'est un certain Bawa Zag qui travaille à l'Ambassade des USA qui l'a piégé. « Cette affaire de coup d'Etat est une machination pure et simple. C'est plutôt Monsieur Bawa, un agent de l'ambassade des Etats-Unis à Lomé, qui m'avait informé le 30 mars que certains officiers se préparaient pour organiser un soulèvement. J'ai aussitôt informé le président de la République. Quelques jours après, le même Bawa est revenu vers moi pour me dire que ces officiers étaient prêts à passer à l'acte », déclarait Kpatcha à la barre avant d'ajouter : « Par la suite, c'est ce même informateur qui m'a indiqué que les Américains me préféreraient à Faure et qu'ils souhaitaient que je prenne le pouvoir après le coup. Il est revenu une nouvelle fois pour me dire que maintenant c'est prêt, il faut passer l'acte. Je n'ai rien compris (...) Après, mon domicile a été attaqué. J'ai finalement compris que certains officiers ont envoyé Bawa me piéger ». Pourquoi Kpatcha n'a-t-il pas dénoncé les officiers qui préparaient le putsch et le fameux Bawa à la police ou à la gendarmerie et a préféré s'intéresser à cette affaire ? Comment les Américains peuvent-ils vouloir que lui, Kpatcha, prenne le pouvoir alors que c'étaient des officiers qui préparaient le coup et qu'il n'était ni de loin, ni de près associé à l'opération ? Faut-il comprendre que lui-même projetait son propre coup à l'insu des officiers qu'il incrimine ? Dans ce cas, il y avait alors deux coups d'Etat si nous devons suivre la logique de Kpatcha Gnassingbé, puisque dans la foulée, il reconnaît avoir dit à Gnassingbé Esso d'aller dire au commandant Atti d'arrêter l'opération. Seulement, il n'indique pas si c'était son coup ou celui des officiers qu'il donnait l'ordre d'arrêter. Pourquoi Kpatcha décharge-t-il tout sur Bawa ? En réalité, Bawa rassurait Kpatcha que le président américain Barack Obama le soutenait et qu'il fallait qu'il aille au bout de son entreprise. La vérité, c'est que ce sont les services secrets des USA qui pistaient Kpatcha Gnassingbé pour trafic de drogue qui ont dans la foulée découvert le coup d'Etat qu'il était en train de préparer. Les services secrets américains l'ont juste rassuré pour qu'il aille au bout de sa forfaiture. C'est la raison pour laquelle Kpatcha a couru à l'Ambassade de ce pays pour se réfugier.

Au delà de tout ce qui précède,

l'on voit clairement que Kpatcha Gnassingbé a voulu juste embobiner la Cour en fabriquant artificiellement un coup d'Etat imaginaire qu'il attribue aux officiers qui l'ont empêché de réussir sa basse besogne. Ces officiers ne sont pas tombés sous le

charme de ses billets de banque qu'il aimait distribuer à ceux qui étaient prêts à se plier à ses desideratas. L'on se souvient qu'au moment où il était ministre de la Défense, il avait donné l'ordre aux chefs-corps de lui soumettre les rapports de leurs garnisons. Or selon la règle, les chefs-corps doivent plutôt déposer leurs rapports sur le bureau du chef suprême des armées, en l'occurrence le président de la République. Si certains officiers s'étaient pliés à la demande de Kpatcha, d'autres par contre lui avaient opposé une fin de non recevoir, notamment le colonel Kadanga Félix, le colonel Kpenlinga, le général Titikpina. Et depuis, ces officiers sont détestés comme la peste par Kpatcha. C'est ce qui explique la diversion qu'il a tenté de semer lors de son audition devant la Cour. Les officiers qu'il cite comme étant ceux qui fomentaient le coup, notamment le général Titikpina, le colonel Katanga, le Colonel Yark, ont été les acteurs de l'échec de sa forfaiture. Ainsi, ses gesticulations devant la Cour ne sont qu'une comédie.

Kpatcha est-il à son premier essai de déstabilisation des institutions de la République ?

Déjà en 2007, un confrère avait annoncé un coup d'Etat en préparation par Kpatcha Gnassingbé. Beaucoup de gens avaient cru à l'époque à un canular. Et pourtant cette information n'était pas fautive. Najir Bassam, un Libanais très proche de Kpatcha Gnassingbé avait maille à partir avec le fisc. La directrice générale des Impôts, Mme Ingrid Awadé avait fait un redressement fiscal à la société de M. Bassam qui n'avait pas vraiment l'habitude de payer ses impôts. Le tout-puissant ministre de la Défense d'alors, Kpatcha Gnassingbé, intervint auprès de la Directrice générale des Impôts qui menaçait de fermer ses sociétés si Bassam ne s'acquittait pas des milliards de FCFA qu'il devait au fisc. Mais malheureusement pour lui, Ingrid n'avait pas cédé. Ce qui avait poussé Kpatcha et son ami Bassam à décider d'évincer le président avec la complicité d'un groupe d'officiers. Suite aux révélations de ce journal l'opération avait été annulée et Kpatcha avait tout nié.

Le second coup de force de Kpatcha Gnassingbé, c'était pour prendre la présidence du bureau de l'Assemblée nationale. A l'issue des législatives d'octobre 2007 et



Bawa Zag

de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale ».

Quel verdict la cour prononcera-t-elle ce matin ?

Au vu des révélations et des déballages faits tout au long du procès, la culpabilité de Kpatcha Gnassingbé et de certains de ses coaccusés est évidente. Le cerveau du putsch, Kpatcha Gnassingbé qui avait fait profil bas en reconnaissant les faits, a changé de stratégie au cours du procès, niant non seulement les faits mais tentant également de rejeter ses aveux devant le juge d'instruction. Et pourtant, il avait librement et sans menace, ni torture, reconnu les faits devant le juge d'instruction qui a pris soin de lui faire lire ses propos avant de signer. Cette stratégie peut-elle amener son frère président qu'il voulait évincer à le gracier ? Ce qui est sûr, c'est que ce procès a permis aux Togolais de découvrir l'évidence du coup. Le reste, il appartient au juge et au président de la République d'en décider.

Aliziou Dominique

Les aveux de Kpatcha Gnassingbé devant le juge d'instruction

QUESTION au député Kpatcha : que signifie CEINTURE GUERISSEUR

Tous les pénétrants

- Stade Kégué-Atlantique Produce

- Carrefour route Vo-Rue goudronnée - Carrefour vers le stade

- Carrefour vers Agoue-nyivé ?

REPONSE : ceinture guérisseur désigne ma personne. Le concepteur du document voudrait signifier par là que lors de l'opération, afin de sécuriser mon domicile, il devait y avoir des éléments de sécurité sur les points cités plus haut et entourant mon domicile.

V- POINTS SENSIBLES

Radio

TVT

PTT

Moov et Togo cellulaire Aéroport

Frontière Ouest

Frontière Est

Présidence

Primature

Togblékopé (Antenne)

REPONSE : ce sont les points qui devaient être occupés par la sécurité afin d'éviter les dérapages.

QUESTION : Que signifie POINTS NEVRALGIQUES

Radio+ télévision

Togo télécom, Faisceau Hertzien Antenne Togblékopé

Togo cellulaire

Moov

Palais + L2

Toutes les casernes + postes + SP CEET

Tde

REPONSE : je pense que c'est pour mettre la sécurité à ces points.

QUESTION : que signifie POINTS SENSIBLES

Aéroport

Frontière Aflao

Frontière Sanvee Kondji

Rond point fontaine lumineuse Colombe de la paix

Carrefour Akossombo

REPONSE : je pense que c'est pour mettre la sécurité à ces points.

QUESTION : que signifie PERSONNALITES :

- Tension

- Buffle isolé

REPONSE : je ne sais pas ce que ces deux éléments signifient »

Suite à la page 5

Fin de la première phase des dépositions à Lomé

Des révélations sur les drames de la primature, de la lagune de Bè et la décapitation du Brigadier Addi Kpatcha à Kévé

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation vient de boucler mardi dernier à son siège à Lomé la première phase des audiences sur les événements douloureux qui ont émaillé l'histoire de notre pays.

Débutée le 7 septembre, la première session de Lomé, épicerie de toutes les violences à caractère politique, a été consacrée entre autres aux événements de 1958, 1963 (assassinat du premier président du Togo indépendant, Sylvanus Olympio, ndlr), à l'attaque de la primature en décembre 1991, au drame de la lagune de Bè en avril 1991, aux événements de Kévé.

Des victimes et des témoins ont levé le voile sur certaines vérités encore ignorées des Togolais. Des récits très émouvants, entrecoupés de pleurs et parfois de colère. Ils se souviennent encore de ces drames qu'ils ont vécus depuis ces années comme si c'était hier. Certains réclament justice et réparation dans des termes à peine voilés. D'autres affirment avoir déjà pardonné à leurs bourreaux.

Les audiences ont été également marquées par l'intervention des Forces Armées Togolaises (FAT) qui ont présenté un droit de réponse suite aux témoignages de l'ancien Premier ministre Koffigoh et de M. Gueli Koffi Jean relatifs aux événements de la Lagune de Bè.

Les audiences ont été publiques, privées et in caméra. Pour l'instant, nous n'avons pas eu un témoignage d'un présumé auteur de ces douloureux événements.

Focus sur les récits et témoignages de ces douloureux événements de l'histoire du Togo.

La première séance des audiences à Lomé a pris en compte les événements douloureux de 1958, l'assassinat du premier président du Togo, Sylvanus Olympio, le 13 janvier 1963, et le drame de la lagune de Bè en avril 1991.

1958 : Début des barbaries fratricides au Togo

Cette année d'avant les indé-

pendances a été particulièrement marquée par la montée de la violence orchestrée par les milices du CUT surnommées « les Ablodésodja ». Le CUT, un mouvement nationaliste, grâce au soutien de la JUVENTO, une branche des jeunes activistes en quête d'autonomie du Togo, avait gagné les élections de 1958. Ce succès du CUT fut un cinglant camouflet pour la France, la métropole. Et la réaction de celle-ci fut immédiate. Elle suspend ses subventions qui s'élevaient à plus de 200 millions de francs.

Le nouveau pouvoir qui devait prendre ses responsabilités, notamment régler tous les problèmes sociaux (chômage, assurer les salaires,...) mais aussi politiques (son différend avec la JUVENTO) se verra tout de suite débordé. Les tensions sociales vont s'exacerber. Le point d'orgue sera atteint avec la démission des représentants de la Juvento de la coalition au pouvoir.

Mis à mal par cette défection de son allié d'hier, le CUT va faire appel à sa milice, les Ablodésodja afin de mater toute opposition. Les descentes punitives de cette milice vont faire des victimes, notamment des morts, des prisonniers et des exilés dans les rangs de la Juvento et des autres courants de pensées. C'est la naissance visiblement d'un biphéisme politique au Togo.

Ces violences qui se sont exacerbées en 1958, ont eu des victimes collatérales.

Selon Mme Kondo Amévi, née en 1942 à Atakpamé, sa fille a été tuée et jetée dans l'atelier d'un certain Kilanko Moréira, un riche commerçant militant de la Juvento. Le crime de ce citoyen, c'est avoir été un ancien activiste de la Juvento converti en commerçant.

Pour Mme Edoh Sédjro, née en 1973 qui a lu le témoignage de son défunt père, son géniteur et certains de ses amis ont été embarqués un petit matin de 1973 à Tsévié au motif



qu'ils étaient progressistes, donc contre le pouvoir qui était antifrancçais.

Ainsi, selon le prof Tcham Badjow, l'histoire commune des Togolais est marquée de 1946 à 1958 par un cycle de violences à deux vitesses. De 1946 à 1958, le CUT qui voulait une indépendance immédiate, faisait voir de toutes les couleurs à leurs adversaires politiques, l'UCPN, le PTP... C'est donc logiquement que lorsque ces derniers vont se retrouver au pouvoir lors du coup d'Etat en 1963, ils vont se venger en torturant et en violant les militants du CUT.

- Eyadéma n'avait pas tué Olympio père dans le coup d'Etat de 1963

Alors que l'opinion croit que c'est le président Eyadéma qui avait tué le premier président du Togo, les témoignages et auditions sur ce sujet ont révélé le contraire. Selon de nombreux témoins, le président Sylvanus Olympio a été une victime de plus du système colonial.

En effet, selon M. Kombaté Néné Michel (collégien à l'époque des faits), un proche de la famille Olympio, c'est l'adjudant français Pauc qui aurait tué le père de l'indépendance, sous les ordres de la France. Ainsi, Sylvanus Olympio aurait payé pour sa volonté de quit-

ter dans l'armée togolaise.

Cette version des faits fut corroborée par M. Douli Damok, un autre témoin, à l'époque cuisinier de feu président Olympio. Présent sur les lieux le jour du crime, Damok a souligné que la horde des soldats venus pour amener le président au Camp RIT, avait raté leur cible. Le président étant introuvable, ces soldats ont patrouillé dans les environs de son domicile jusqu'au moment où trois coups de feu furent entendus autour de six heures. Le corps sans vie de Sylvanus sera découvert quelques instants après à quelques encablures de l'Ambassade des USA à Lomé, fauché par un tueur embusqué.

Et selon les dépêches du secrétaire de l'Ambassade de France au Togo et de l'Ambassadeur même d'alors qui a été contacté par le défunt quelques instants avant d'être abattu, il ressort que ce coup était savamment orchestré par la métropole, la France à l'insu même des soldats mutins, qui ont été pris de court.

Suite à la page 7

Fait divers

La descente aux enfers

En contractant son prêt bancaire d'une valeur d'un million de FCFA, le sieur Donné ne savait pas qu'il était en train de creuser sa tombe. Ça y est. Il est tombé dedans dimanche 04 septembre 2011.

Donné n'est pas certes mort mais à ce jour, sa vie n'est pas enviable. « Je ne sais plus pourquoi je vis et à quoi rime ma vie », s'est-il interrogé lorsqu'il a été interpellé et empêché de se suicider.

Donné, jeune fonctionnaire de son état, 32 ans, titulaire d'une Maîtrise Es Science Juridique en 2005, a failli quitter ce monde au petit matin du 04 septembre courant en laissant derrière lui sa fille Sylvie âgée de 2 ans et son épouse Marie, couturière de son état, âgée elle, de 26 ans. Fort heureusement, son action suicidaire a été interrompue par un nommé Tony, un débrouillard.

« Chaque fois que je me réveille bien, je viens ici, sur cette plage où je ramasse les coquilles de moules. Pour en avoir beaucoup, je suis obligé d'être ici au plus tard à trois heures du matin. Aussi, suis-je arrivé aujourd'hui plus tôt que prévu. J'ai allumé ma torche pour entamer ma collecte quand soudain j'ai aperçu une silhouette d'homme avançant vers les eaux de la mer », a expliqué Tony, ajoutant qu'au départ, il avait pensé à un pêcheur avant de se raviser. Après un petit temps d'observation qui lui a permis de constater dans le clair-obscur que l'homme s'était déshabillé, puis avait tenté de se confier à Dieu avant de prendre la direction des eaux, Tony l'a interpellé en lui disant : « C'est ton Dieu qui te parle. Ecoute-moi. Reviens à la vie ! ». Ces paroles auraient profondément touché la conscience du malheureux. C'est ainsi que ce dernier a suspendu sa marche suicidaire avant de se confier à Tony, son sauveur, en ces termes : « Mon frère, penses-tu que j'ai encore droit à la vie ? A quoi va-t-elle me servir ? Je pense que cela ne vaut plus la peine que je continue de vivre au milieu des hommes ». Il poursuit en disant : « J'ai une hache qui plane au dessus de ma tête comme une épée de Damoclès. Cette hache, c'est mon prêt que je viens de contracter et qui ne m'a servi à rien. Comme d'habitude, j'ai fait un crochet chez ma petite amie après le service. J'ai invité cette dernière à partager avec moi un pot surtout que je venais d'encaisser mon prêt d'un montant d'un million de FCFA ». Il renchérit en ces termes : « Je ne sais pas comment je me suis retrouvé sur cette plage alors que ma dulcinée et moi étions dans un bar à Adéwui. Le constat, tu le vois : je suis dépouillé de mon pognon. Pas d'argent, pas de moto, plus rien ». Après ces explications, l'homme sombra dans une série d'interrogations : « Que vais-je devenir ? Le prêt me sera prélevé quatre années durant sur mon maigre salaire. Pire, je dois faire face à la cherté de la vie. Mon loyer, l'écolage de ma fille, celui de mes petits frères, mon déplacement, mes frais pharmaceutiques... Bon Dieu ! Pourquoi ne me tue tu pas tout de suite ? »

Donné avait raison. Désormais ses problèmes sont quadruplés. Mais que faire ? Il ne restait qu'une seule option à Tony : l'aider à regagner sa maison. Pauvre Donné, arme-toi de courage et affronte sportivement ta situation ! Car il n'y a rien de plus précieux que la vie.

B. TALOM

LUMIÈRE

La loi de Moïse (l'ancien testament) est-elle abolie?

On remarque aujourd'hui dans les dénominations appelées églises une escroquerie qui ne dit pas son nom. Des pasteurs, apôtres, prophètes, évangélistes et docteurs construisent des maisons d'escroquerie qu'ils appellent Eglises. Etant un enfant de Dieu, je dénoncerai par tous les moyens ce système qui ouvre les portes de l'enfer aux peuples. Tous doivent se repentir et revenir à la doctrine des apôtres. Que le Seigneur vous bénisse. Amen !

Les dîmes ou la dîme

Celui qui paye la dîme ou les dîmes aujourd'hui est maudit par Dieu

Malachie 3 : 7-12 a été mal compris et mal interprété ; « depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Eternel des armées. Et vous dites : en quoi devons-nous revenir ? Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : en quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes ». Malachie parle bien ici des dîmes et non de la dîme.

Pourquoi les dîmes ? Parce qu'il y avait plusieurs sortes de dîmes, à savoir : la dîme de la première année, la dîme de la troisième année, la dîme des lévites, la dîme de la dîme, la dîme du roi et la dîme d'Abraham qui est encore appelée la dîme de l'Eternel. Malachie, s'adressait à qui dans ce passage ? Aux Juifs, au peuple d'Israël. Donc avant d'apporter les dîmes à l'Eternel, il faut d'abord appartenir au peuple d'Israël, c'est-à-dire être un Juif.

« Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation toute entière ! Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ». Au temps de Malachie, celui qui ne payait pas toutes les dîmes était maudit par Dieu. Savez-vous que le chrétien qui, aujourd'hui, paye la dîme est aussi maudit ? (Galates 3 : 10-13). Ce sont les faux prophètes et les faux docteurs qui collectent la dîme. Aucun chrétien dès la naissance de l'Eglise n'a payé sa dîme. Cela ne se trouve nulle part dans la bible. Les premiers pasteurs : Pierre, Philippe, Paul, ... n'ont jamais pris de dîmes. Toi, pasteur, apôtre, évangéliste, docteur ou prophète, on t'appelle ainsi, tu iras dans l'enfer, si tu ne cesses de tromper le peuple en prêchant la dîme. Ephésiens 2 : 20 : « Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ étant lui-même la pierre angulaire », dit la Bible. Or le fondement des apôtres ne contient pas de dîmes. Le chrétien qui paye la dîme ira dans l'enfer parce que les premiers chrétiens ne l'ont jamais fait. Ceux qui prêchent aujourd'hui la dîme sont des aveugles. Alors, vous l'êtes tous et vous êtes sur le chemin de la perdition si vous ne vous repentez pour revenir à la doctrine des apôtres (Mathieu 15 : 14).

A suivre !

Frère Koffi Tél : 90213158

Le verdict du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat ce matin :**Kpatcha Gnassingbé nie les faits mais demande pardon****-Lire les trois communiqués de prise de pouvoir et les aveux de Kpatcha Gnassingbé et du commandant Atti devant le juge d'instruction**

Suite de la page 3

Les communiqués de prise du pouvoir**COMMUNIQUE 01**

Togolaise, Togolais,
 Nous sommes au bout d'un chemin sans issue même si certains à l'extérieur s'aventurent à nous dire que tout va bien. D'un autre côté, nous assistons impuissants à une course à l'enrichissement de nos dirigeants qui étalent sans vergogne leurs villas luxueuses. Le peuple se plaint !!! Toutes les couches sociales : salariés du secteur public et privé, employés de maisons, militaires, gendarmes, policiers, gardiens de préfectures, les étudiants vont tous venir grossir les rangs des populations, fragilisées par les effets conjugués de la crise économique et de la mauvaise gouvernance. Le pouvoir nous dit qu'on est plus libre. Oui c'est vrai !!! Mais il serait également vrai de dire que la démocratie dont on nous chante tant les mérites, ne se retrouve pas dans l'assiette du citoyen togolais. Les ménages font bouillir la marmite sans viande et sans poisson, en attendant de manquer dans quelques mois de maïs et de mil. Tous les secteurs susceptibles d'apporter un peu de ressources aux jeunes et honnêtes citoyens sont sous la coupe réglée d'un groupuscule de privilégiés.

Comment peut-on fermer les yeux sur une telle importune qui consiste à ériger en méthode de gouvernement, l'élaboration et la validation de plans d'action sans lendemain.

Les méthodes cavalières de prise de décisions sont suicidaires. L'élection présidentielle prévue pour 2010 sera sans aucun doute une catastrophe nationale d'une

ampleur supérieure à ce que nous avons connu en avril 2005. En effet, si l'APG a été un moment de réel répit pour notre pays, le pouvoir n'a pas voulu donner à l'APG toute sa signification qui aurait permis au pays de se réconcilier avec lui-même. Aujourd'hui le pouvoir se lance dans une aventure suicidaire en tentant une révision précipitée et incontrôlée des listes électorales, et cherchant à créditer l'idée d'une CENI technique.

Le Togo, qui jadis était une terre de sécurité sans précédent, est devenu aujourd'hui une grande plaque tournante du trafic de drogues, où la recherche du gain facile et du blanchiment d'argent touchent les plus hautes autorités de notre pays. Notre pays est devenu une terre où coulent des jours paisibles les narcotrafiquants de tous acabit avec la complicité de certains gouvernants.

Cette intrusion de l'argent sale dans le pays, fragilise les bases de notre économie déjà éprouvée. C'est pourquoi nous demandons aux pays amis, ainsi que les organismes internationaux chargés de la répression du trafic de la drogue, de nous apporter leur soutien afin de démasquer ces criminels du siècle.

Depuis décembre 2007, les Forces Armées Togolaises n'ont plus d'interlocuteur du fait de la vacance du Ministère de la Défense et des anciens combattants ; en flagrante violation de notre constitution. Or, une armée sans chef est en elle-même un véritable danger pour la nation toute entière.

C'est pourquoi, nous invitons

instamment l'ancien Ministre de la défense à prendre la responsabilité de ce département en attendant la formation imminente d'un gouvernement de salut public.

Le Comité National de Salut et de Réconciliation (CNSR) invite le Premier Ministre HOUNGBO et tous les membres de son gouvernement, les Directeurs Généraux et Directeurs Centraux des Sociétés d'Etat et des Administrations publiques à se présenter IMPERATIVEMENT au palais présidentiel de Lomé II.

Nous nous engageons solennellement à nettoyer le pays de tous ses pilleurs, à organiser dans un délai à déterminer par consensus, des élections crédibles, transparentes et sans violences.

Les forces armées Togolaises et les Forces de Sécurité, dans leur rôle de garantes de la stabilité et de l'intégrité, ne garderons en aucun cas le pouvoir.

Le Togo a trop souffert de l'amatourisme de ses dirigeants qui ont complètement perdu le sens de la mesure.

Vive la République. »

COMMUNIQUE N°2

Togolaise, Togolais,

Nous sommes au bout d'un chemin sans issue même si certains à l'extérieur s'aventurent à nous dire que tout va bien. D'un autre côté, nous assistons impuissants à une course à l'enrichissement de nos dirigeants qui étalent sans vergogne leurs villas luxueuses. Le peuple se plaint !!! Toutes les couches sociales, salariés du secteur public et privé, employés de maisons, militaires, gendar-

mes, policiers, gardiens de circonscription, les étudiants vont tous venir grossir les rangs des populations, fragilisées par les effets conjugués de la crise économique et de la mauvaise gouvernance. Le pouvoir nous dit qu'on est plus libre, oui c'est vrai mais il serait également vrai de dire que la démocratie qu'on nous chante tant les mérites, ne se retrouve pas dans l'assiette du citoyen togolais. Les ménages font bouillir la marmite sans viande et sans poisson, en attendant de manquer dans quelques mois de maïs et de mil.

Comment peut-on fermer les yeux sur une telle importune qui consiste à ériger en méthode de gouvernement, l'élaboration et la validation de plans d'action sans lendemain.

Le Togo, qui jadis était une terre de sécurité sans précédent, est devenu aujourd'hui une grande plaque tournante de la drogue, où la recherche du gain facile et du blanchiment d'argent touchent les plus hautes autorités de notre pays.

Les méthodes cavalières de prise de décisions sont suicidaires. L'élection présidentielle prévue pour 2010 sera sans aucun doute une catastrophe nationale d'une ampleur supérieure à ce que nous avons connu en avril 2005. En effet, si l'APG a été un moment de réel répit pour notre pays, le pouvoir n'a pas voulu donner à l'APG toute sa signification qui aurait permis au pays de se réconcilier avec lui-même. Aujourd'hui le pouvoir se lance dans une aventure suicidaire en tentant une révision précipitée et incontrôlée des listes électorales, et cherchant à créditer l'idée d'une CENI technique.

Le Togo a trop souffert de l'amatourisme de ses dirigeants qui ont complètement perdu le sens de la mesure.

Vive la République. »

COMMUNIQUE N°3

Togolaises, Togolais
 Les Forces Armées Togolaises vous parlent

Ceci n'est qu'une rectification, elle n'est dirigée contre personne!!!

Les forces armées Togolaises et les Forces de Sécurité, dans leur rôle de garantes de la stabilité et de l'intégrité, ne garderons en aucun cas le pouvoir.

Les Forces Armées Togolaises invitent tous les partis politiques, les associations et la société civile, dans un sursaut de consensus national et de patriotisme, à apporter leur contribution à cette rectification nationale.

Officiers Généraux, Officiers Supérieurs et Subalternes, Sous-Officiers, Hommes du Rang, dans l'intérêt supérieur de la Nation et pour la stabilité du pays, gardons notre discipline et notre sens de responsabilité. Ce message concerne toutes les garnisons du TOGO.

La paix comme vous le savez est indispensable pour notre cher pays le TOGO.

Les Forces Armées Togolaises demandent à tous et à chacun d'éviter la chasse aux sorcières et les règlements de compte.

Les révélations du chef d'escadron Atti devant le juge d'instruction

Devant le juge d'instruction le 12 avril 2010 il a détaillé dans les termes suivants les arguments utilisés par Kpatcha Gnassingbé pour le convaincre de son joindre à lui :

« En effet, du 07 Avril 2008 au 07 Avril 2009, j'étais en mission d'observateurs militaires des Nations Unies en COTE D'IVOIRE. En janvier 2009 au cours d'un de mes congés à Lomé, j'ai rendu visite à l'honorable Député Kpatcha GNASSINGBÉ à son domicile à Kégué.

C'est à cette occasion, qu'il m'a dit qu'il attendait mon retour définitif pour me confier une mission très importante. J'ai pris congé de lui et je suis retourné en COTE D'IVOIRE.

A la fin de ma mission, je suis rentré le 07 Avril 2009 à Lomé. Le lendemain, 08 Avril vers 19 heures, j'ai reçu un message de GNASSINGBÉ Essozimna dit ESSO pour une rencontre au "Relais de la Caisse". Lorsqu'il est

arrivé, il m'a demandé de laisser mon véhicule et de monter à bord du sien et nous nous sommes rendus au domicile du Député Kpatcha GNASSINGBÉ.

Arrivé, j'ai été reçu par le Député en présence de ESSO et TOWBELI Kouma. Le Député a demandé à ces derniers de me dire l'objet de notre rencontre. Après hésitation, ESSO m'a déclaré qu'il y'aura une, situation qui va se poser et j'étais désigné pour assurer la transition du pouvoir.

J'ai demandé comment cela devrait se passer ?

L'honorable m'a répondu qu'il y aurait les troubles qui vont se passer en l'absence du Chef de l'Etat. En la faveur de ces troubles, ses éléments à lui, devaient prendre le contrôle de la situation et il comptait sur moi pour assumer l'intérim du pouvoir, pour une transition.

Là, j'ai demandé à savoir, selon quels critères j'ai été choisi

puisque je ne commande pas de troupes et je n'ai aucune force militaire. Il m'a répondu que j'ai été choisi parmi tant d'autres par les services secrets américains qui sont des commanditaires de ce qui allait se passer et qu'il a reçu Madame l'Ambassadrice des USA au TOGO à cet propos. J'ai été préféré parce que je n'étais pas dans les dossiers de trafic de drogues et autres notamment les atteintes aux droits de l'Homme. J'ai accepté la proposition dans le principe en disant à l'honorable que c'est lui qui m'a confié la mission et que c'est à lui de me fournir les moyens. Il m'a demandé de contacter l'Adjudant Chef SEIDOU Ougbakiti qui est un parent et par qui j'ai connu l'honorable, pour qu'ensemble nous recherchions les éléments de ma sécurité.

J'ai répondu que l'Adjudant Chef SEIDOU est à la retraite et que je préfère que lui-même l'honorable me fournisse les éléments de sécurité en relation avec le

commandant GNASSINGBÉ Malibada de la garde présidentielle.

Après cette discussion, il a été décidé de nous faire des engagements réciproques entre l'honorable et moi. Ainsi, je lui ai fait un engagement au terme duquel je lui ai promis "fidélité et loyauté" puisque c'est lui qui m'a confié cette mission.

Le sieur TOWBELI Kouma a, en retour, écrit un engagement de la part de l'honorable pour me promettre tous les soutiens de ce dernier dans l'accomplissement de ma mission.

Après avoir pris connaissance de cet engagement rédigé par TOWBELI, l'honorable Député a apposé sa signature au bas de ce document. On s'est alors échangé les documents.

Après j'ai demandé à l'honorable de me préciser tous les contours de ce projet car j'ai peur pour ma vie. Il m'a dit alors de ne pas avoir peur, qu'il a tous les, élé-

ments qu'il faut pour la réussite sans effusion de sang, de cette opération. Il a promis de me recevoir dans la même semaine pour avoir tous les détails du projet, les différents acteurs, leurs missions et les futurs membres du gouvernement.

Il a toutefois précisé que le 1er Ministre actuel devait être reconduit et que l'équipe gouvernementale devait être composée de 18 membres dont 04 militaires si j'ai bonne mémoire, donc le rendez-vous était pris dans la semaine pour parfaire le projet.

Lors de mon départ, il m'a donné une somme de 1.000.000F CFA pour que j'aille faire les cérémonies avant le passage à l'acte. J'ai pris congé de lui aux environs de 20 heures 30 mn toujours reconduit par ESSO au Relais de la Caisse où j'ai repris mon véhicule et je suis rentré directement à mon domicile au camp.»



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mèwè fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*

* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit :
le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.**
(Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Fin de la première phase des dépositions à Lomé

Des révélations sur les drames de la primature, de la lagune de Bè et la décapitation du Brigadier Addi Kpatcha à Kévé

Suite de la page 4

Drame de la lagune de Bè

Le fief de l'opposition au pouvoir en place, était comme une pierre dans les bottes du parti au pouvoir. Selon le rapport de l'équipe d'investigation n°1 conduite par Joseph Kotcholé Kodjo Donu, après les violentes manifestations à Lomé, le 05 octobre 1990, jour du procès de Logo Dossouvi et de Doglo Agbélenko et « le déferlement de manifestations » à Lomé en novembre 1990, le pouvoir devrait faire face à la multiplication des grèves, notamment celle des conducteurs, sur le campus, celle du FAR en mars 1991. Le point d'orgue fut atteint « le 10 avril 1991 avec de violents affrontements qui ont opposé les jeunes du quartier de Bè aux éléments des forces de l'ordre sur le pont de la lagune de Bè et ses environs ». Ce n'est qu'au lendemain, le 11 avril, selon le rapport que les « corps de vingt huit (28) personnes tuées depuis peu ont été repêchés de la lagune ». Cette pêche macabre a marqué plus d'un.

Le lundi 12 septembre 2011, les audiences de la CVJR se sont poursuivies avec sept auditions dont six portaient sur l'attaque de la primature en 1991. Parmi ces auditions, figuraient celles de Me Joseph Kokou Koffigoh, Premier ministre, à l'époque des faits et de M. Guéli Koffi Jean qui a témoigné au nom de son frère défunt, le sergent chef Guéli.

Selon Me Joseph Koffigoh qui s'est dit être au cœur des événements de l'attaque de la primature, l'opération a été menée par les forces armées togolaises, qui se disaient mécontentes de la gestion du contentieux politique résultant de la

dissolution du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) par le Haut Conseil de la République, parlement de la transition issue de la Conférence nationale. Avant l'attaque de l'Ancien palais des Gouverneurs qui abritait les bureaux de la primature, a-t-il poursuivi, les militaires avaient occupé la radio et certaines institutions de l'Etat le 1er octobre et le 8 octobre, il ya eu ten-



Les représentants des FAT

tative d'assassinat sur sa personne. L'opération avait été conduite par le col. Toyi Gnassingbé, a-t-il affirmé. Pour lui, c'est depuis le 28 novembre 1991 que la primature a été encerclée par des hommes armés au sol, des chars et des véhicules blindés. Les mutins exigeaient de lui, la dissolution du HCR. Il avait tenté de joindre par téléphone le chef de l'Etat en vain. Il reconnaît avoir demandé sans succès l'appui militaire de la France. Après six jours de siège qui a entraîné des affrontements entre sa garde et les militaires le 03 décembre 1991, c'est le gal Eyadema qui a appelé au calme et a demandé à l'armée de retourner dans les casernes. Quant à lui, il a appelé au calme les jeunes

Ekpemog qui soutenaient le processus démocratique au calme. Passés ces affrontements, des membres du RPT ont été intégrés au gouvernement d'Union nationale.

Me Koffigoh dit avoir pardonné à tous ceux qui avaient planifié et exécuté cette attaque. Cependant, il a souhaité que de telles atrocités ne se reproduisent plus sur la terre de nos aïeux. « Je vois des souffrances immenses se profiter à l'horizon de notre pays, si nous ne nous ressaisissons pas », a-t-il prévenu en guise de conclusion.

De son côté, M. Guéli Koffi Jean qui a été auditionné au nom de son frère a laissé entendre que celui-ci faisait partie de ceux qui assuraient la sécurité du Premier ministre au moment des faits. Son frère n'était pas mort dans cette attaque mais craignant pour sa vie, il s'était réfugié au Ghana pendant quelques années avant de revenir au pays. Il a perdu son poste et est décédé par la suite dans la misère. Il a indiqué être allé pour tenir informer le Premier ministre du drame mais il n'a pas eu de suite favorable. Il affirme aujourd'hui être confronté à toutes les difficultés pour supporter les enfants de son frère défunt.

Les Fat réagissent aux témoignages de Me Koffigoh

Les FAT jouissant du droit de réponse que la CVJR accorde aux présumés auteurs de violences, ont tenu à faire certaines mises au point. S'agissant des événements de la primature, les FAT ont fait

savoir que « le Premier ministre, chef du gouvernement s'était attribué le portefeuille de la Défense et comme tel, avait seulement à instruire le chef d'Etat-major général afin de lui proposer des éléments pour assurer sa sécurité ».

« Alors que les militaires revendiquaient l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, le Premier ministre, chef du gouvernement, ministre de la Défense, avec ses collaborateurs planifiaient l'ouverture du boulevard des Armées qui, pour des raisons de sécurité, était fermé à la circulation depuis 1986. Face aux risques de troubles et afin de les prévenir, l'Etat-major général des Forces Armées Togolaises avait choisi la voie de la négociation et la compréhension en privilégiant le dialogue avec le Premier ministre. Pour ce faire, une première délégation d'officiers supérieurs avait été dépêchée pour le rencontrer. Après deux semaines sans suite, une deuxième délégation s'est rendue également à la primature. Les différentes négociations en vue de régler les problèmes n'ont pas abouti. Ainsi, certains éléments qualifiés par le Premier ministre d'alors d'incontrôlés, à bout de patience se sont rendus à la primature. Ils se sont heurtés à leurs frères d'armes AMD qui ne voulaient pas les laisser prendre contact avec le Premier ministre. Alors que les deux parties étaient en négociation, une arme automatique a déclenché une longue rafale venant des éléments de la primature qui a mortellement atteint plusieurs militaires partis en négociation », indique en substance la déclaration lue par le lieutenant colonel Djibril Inoussa.

Incidents de Kévé

Afin de faire la lumière sur les incidents survenus en avril 1991 à Kévé, la CVJR a auditionné, mardi dernier, cinq personnes dont un témoin. Il s'agit notamment du sous-préfet de l'époque, un gardien de préfecture au moment des faits, les enfants du notable mort pendant lesdits événements, la famille du brigadier de gendarmerie qui a été tué puis décapité ainsi que le chef traditionnel de la localité, Togbui Fiatty-Amevouvor Kokou. Tous les témoignages concordent sur le fait que c'est suite à l'arrestation du gardien du CEG Maman N'Danida de Kévé, que les élèves de la localité ont organisé des manifestations de protestation d'Assahoun jusqu'à Kévé. Ils ont occupé la sous-préfecture et le camp des gardiens de préfecture puis vandalisé les lieux. Les gardiens de préfecture, lors du maintien de l'ordre, ont fait usage d'armes à feu. Bien des manifestants ont été blessés. Quant au sieur Boniface Drové, notable du chef de Kévé, il a reçu une balle perdue alors qu'il était à son domicile avec ses enfants et a rendu l'âme. Très remués, les chasseurs traditionnels communément appelés « Abrafo » s'en sont pris au brigadier Kpatcha Addi, gardien de préfecture en fonction dans la localité, qu'ils ont tué. Les enfants du Brigadier Addi ont demandé à la Commission d'entreprendre les démarches nécessaires afin que la tête de leur bien aimé père soit retrouvée en vue de leur permettre de faire le deuil.

La réconciliation tant recherchée par le peuple togolais ne se décrète pas. Pour qu'elle soit effective sur la terre de nos aïeux, il faudrait que les auteurs reconnaissent leurs fautes et demandent sincèrement pardon et que les victimes aient la force et le courage de pardonner à leurs bourreaux. Car, comme l'a si bien dit Desmond Tutu : « Il n'y a pas d'avenir sans pardon ».

Pierre AGBANDA et Jean-Pierre B.

AVIS DE DECES

- Le chef du canton de Kouméa
 - M. Pascal Akoussoulèlou Bodjona, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Porte-parole du gouvernement, son épouse et leurs enfants
 - M. Hodabalo Dominique Bodjona, ancien ministre, son épouse, ses frères et sœurs
 - M. Bodjona E. Lambert, agent commercial à la SONACOM à la retraite, son épouse et leurs enfants
 - Mme Adjoyi Justine Essossimna née Bodjona, ses frères, sœurs et leurs enfants à Lomé,
 - Mme Marthe Béléyi, née Bodjona, institutrice à la retraite, son époux et leurs enfants à Lomé
 - Mme Régine Sizing, née Bodjona, infirmière à la retraite et ses enfants à Lomé
 - Mme Badjona Emma, épouse Ramanou, ses frères, sœurs et leurs enfants
 - La famille Bodjona au Togo, en Europe, et aux USA
- Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté père, frère et grand-père:

BOOJONA Ali Antoine Léblaki

Administrateur civil de classe exceptionnelle
Ancien chef Cir. de Kpalimé et d'Atakpamé
Ancien directeur de Cabinet et secrétaire général de ministères
Officier de l'Ordre du Mono
Survenu le lundi 29 août 2011 à Lomé à l'âge de 77 ans

PROGRAMME

A LOME
Jeudi 15 septembre 2011
18 h 30 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire sise à Atikoumé

Vendredi 16 septembre 2011
06h - 08 h : Chapelle ardente au domicile du défunt
11h 00 : Départ du corps pour Kouméa

A KOUMEA

Vendredi 16 septembre 2011
19 h 30 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire à Poudè
Samedi 17 septembre 2011
06 h - 08 h : Chapelle ardente au domicile du défunt à Poudè
09 h 00 : Messe d'enterrement en l'église catholique Notre Dame de la Paix de Kouméa suivie de l'inhumation au cimetière familial
Dimanche 18 septembre 2011
Messe d'action de grâces en la même église pour le repos de son âme.

ANNONCES ET REMERCIEMENT

- M. KATAKOU Kokou Jacob, chef de la famille KATAKOU
 - M. EDOH Gbèwanou Félix à Lomé
 - M. SILIADIN Komlan Jouas, ses frères et sœurs
 - M. AZOMEDON Samuel, ses frères et sœurs
- Ont la douleur de vous annoncer le décès de leur sœur, épouse, mère et tante :

EDOH Abla Mawougbo Marguerite

née KATAKOU dite «Da Magui»
Enseignante à la retraite
Survenu le 28 Août son dans sa 64^e année



Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront selon le programme ci-après :

A LOME

Vendredi 16 septembre 2011
18 H 30 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Agbalépédo, à côté du Lycée du 2 Février : CORPS PRESENT

A ZAFI

18 H 30 : Veillée de prières et de chants dans la maison KATAKOU quartier Efon

Samedi 17 Septembre 2011
05 H 00 : Chapelle ardente
09 H 00 : Levée du corps suivie de la messe d'enterrement en l'Eglise St. Christophe de Zafi
10 H 00 : Inhumation à Zafi 12 H 00 : Sortie de deuil

Dimanche 18 Septembre 2011
06H 30 : Messe d'action de grâce en la même Eglise.

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 2320 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
A. KAPO
B. Talom.
Dao Kossi
Vicarmelo T.
Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.

CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 22 20 93 45 / 46 Fax: 22 20 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails